Expedia-se a Ordem do Costume, mas estando no caso de Passaporte

14

Monsieur le Ministre,

Le bâtiment Hollandais nommé Johanna Jacoba, Capitaine J. Ten Boekel, destiné pour le Cap de Bonne Espérance, ayant emmené ici d'Amsterdam huit passagers, qui continueront le voyage au dit endroit, et qui pourvus des passeports nécessaires du Gouvernement des Pays Bas, n'en ont pas pris d'autres ici du Gouvernement Portugais, vuque ce navire n'est entré dans ce port que par besoin d'eau et n'a été considéré pendant son court séjour ici que comme tel, étant déclaré à la Douane être en franquia, je prie Votre Excellence de bien vouloir faire expédier un Aviso par lequel l'Officier du Registre, en faisant à bord la visite de coutume, est tenu de laisser passer le bâtiment susdit, sans que les dits passagers, qui ne sont venus ici que parceque le navire était obligé de relâcher ici, et parmi lesquels il y en a qui n'ont même pas été à terre soyent obligés de prendre des passeports: comme ceci s'est pratiqué auparavant plus d'une fois en des cas pareils.

Les noms des passagers sus-mentionnés sont les suivans: Mademoiselle M. Borthout, et les Sieurs J. Montague, F. Gouman, J. Dizing, J. Kaddel, J. Stube, R. Ackerman et A. Dekenah.

J'ai l'honneur d'être avec une estime particulière et

A Son Excel.ce M.r Francisco José Vieira de Ca Br.

considération très distinguée.

Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence le très humble
et très obéissant Serviteur

Rio de Janeiro Le 29 Novembre 1821.

J. Sommelin
Chargé d'Affaires de S. M.
le Roi des Pays Bas

P. S. Je prie Votre Excellence d'envoyer
la réponse dans la Rua Direita N° 96.
ayant quitté ma demeure et étant
sur le point de partir d'ici.